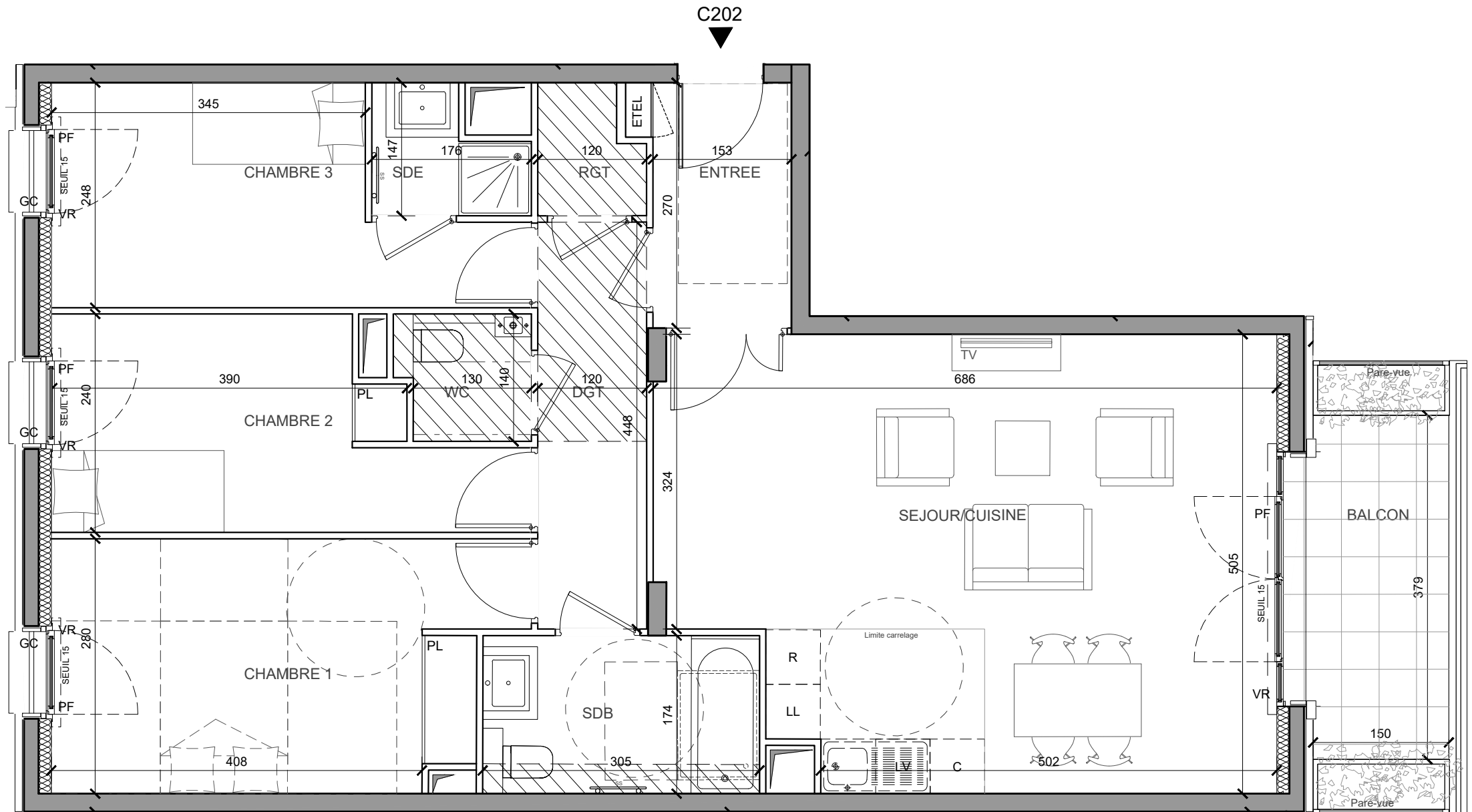


## HALL C

APPARTEMENT 4 PIECES  
n°C 202 au 2<sup>ème</sup> étage



ENTREE	4.11 m <sup>2</sup>
SEJOUR/CUISINE	31.91 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	13.48 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10.15 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10.26 m <sup>2</sup>
SDB	5.28 m <sup>2</sup>
SDE	2.06 m <sup>2</sup>
WC	1.98 m <sup>2</sup>
DGT	5.36 m <sup>2</sup>
RGT	1.53 m <sup>2</sup>

<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>86.12 m<sup>2</sup></b>
BALCON	5.66 m <sup>2</sup>

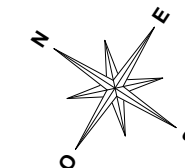
<b>SURFACE TOTALE PRIVATIVE</b>	<b>91.78 m<sup>2</sup></b>
---------------------------------	----------------------------

### LEGENDE

F : Fenêtre	R : Réfrigérateur
PF : Porte Fenêtre	LV : Lave Vaisselle
VR : Volet Roulant	C : Cuisson
GC : Garde-corps	LL : Lave Linge
▨ Soffite / faux plafond	☞ : Sèche Serviette
ETEL : Tableau électrique	P : Paillasse
PL : Placard	

Indice 22 JUNI 2018

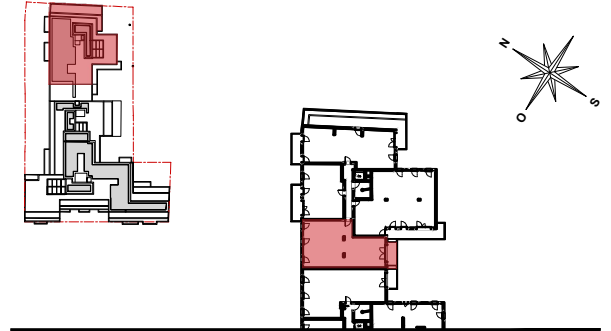
Echelle :



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.

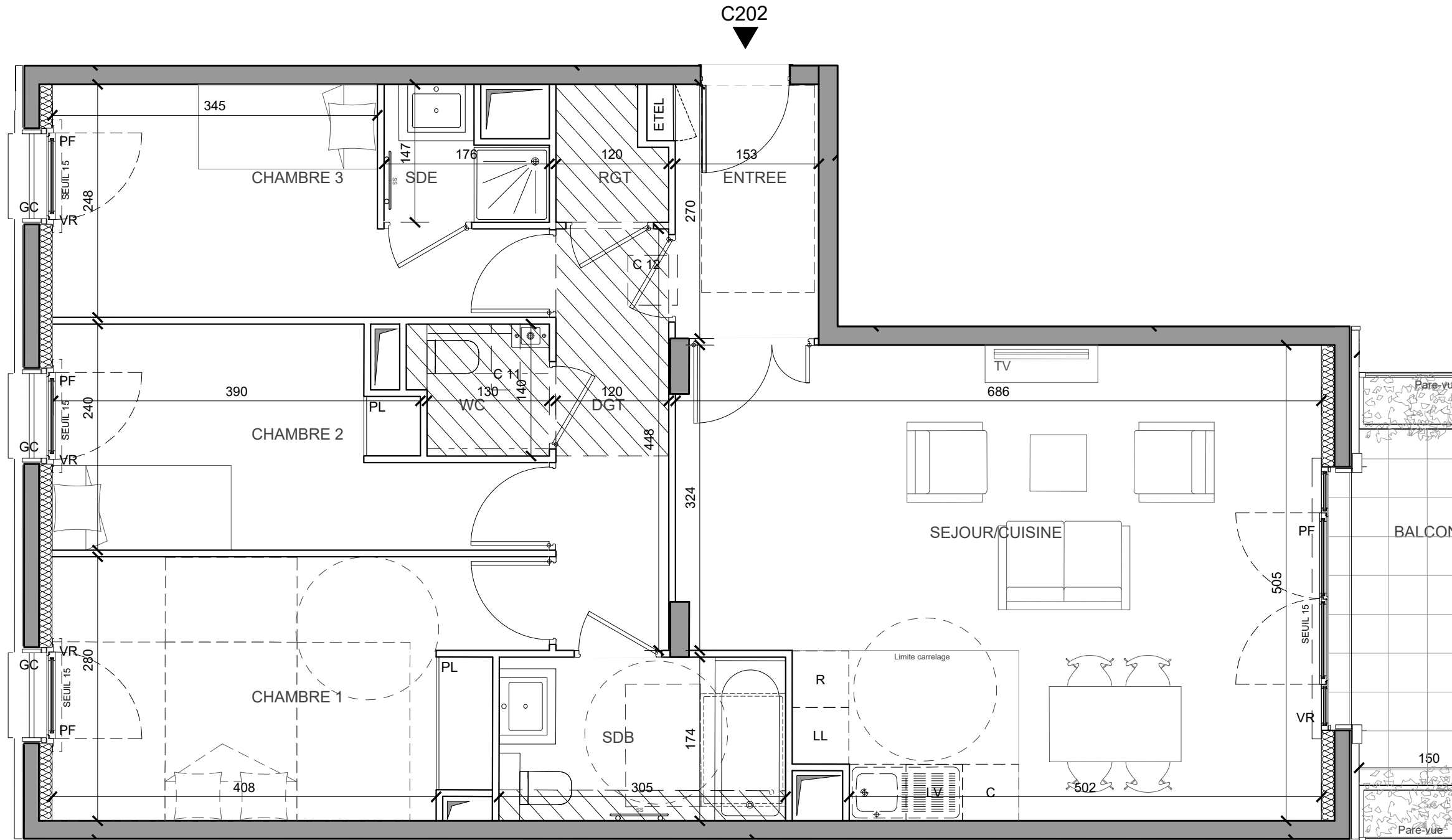


DGM & Associés  
Architectes D.P.L.G



## HALL C

APPARTEMENT 4 PIECES  
n°C 202 au 2<sup>ème</sup> étage

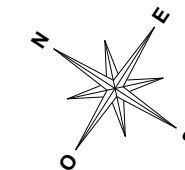


### LEGENDE

F : Fenêtre	R : Réfrigérateur
PF : Porte Fenêtre	LV : Lave Vaisselle
VR : Volet Roulant	C : Cuisson
GC : Garde-corps	LL : Lave Linge
▨ Soffite / faux plafond	☞ : Sèche Serviette
ETEL : Tableau électrique	P : Paillasse
PL : Placard	

Indice 22 JUNI 2018

Echelle :



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.